



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries

du 6 avril 1983

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la commune de Chêne-Bougeries ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

Il est donné le nom de :

✓ - Chemin Jean-ACHARD

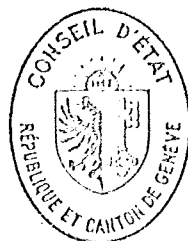
à l'artère, sans issue, partant de la route de Florissant, à la hauteur du no 157, en direction nord-est.

Ce nom est donné en hommage à Jean ACHARD, 1755-1821, qui joua un rôle important dans la politique et l'administration genevoise ; Conseiller municipal, député, il seconda efficacement PICTET-DE-ROCHEMONT en 1815. La famille ACHARD fut longtemps propriétaire des terrains desservis par la nouvelle artère.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1983.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*D. Haenni*